

Mai 2017

Infolettre

Mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés

Le modèle bernois

Encourager l'autonomie des personnes handicapées

Une fois que la loi sur l'aide sociale (LASoc) aura été révisée (vraisemblablement en 2020), l'évaluation des besoins individuels sera obligatoire pour tous les adultes touchant une rente AI ou une allocation pour impotence qui souhaitent recourir à des prestations de soins et de prise en charge liées à leur handicap.

D'ici là, le projet pilote relatif à l'introduction progressive du nouveau système de financement par sujet suit son cours. Celui-ci vise à offrir aux adultes handicapés la possibilité de choisir librement l'assistance avec laquelle ils souhaitent travailler et le lieu dans lequel ils désirent vivre (à la maison ou en institution). Les personnes handicapées ayant des besoins particulièrement élevés ne doivent par ailleurs pas être pénalisées (plus de personnes mieux ou moins bien loties que les autres comme c'est le cas actuellement). Il s'agit en outre de favoriser la responsabilité, l'autodétermination et l'intégration sociale. Grâce à la participation constructive et intense des personnes, organisations, institutions et experts concernés actifs dans le domaine du handicap ainsi qu'au large soutien des politiques, la mise en œuvre du plan stratégique se déroule jusqu'à présent avec succès.

Actuellement, 15 institutions accueillant en tout 550 personnes ainsi que 34 bénéficiaires n'utilisant pas de prestations institutionnelles participent au projet pilote, qui sera vraisemblablement étendu à un total de 20 institutions (env. 1200 personnes) d'ici fin 2019.

Résumé des prochaines étapes

- Evaluation des besoins
La nouvelle version de l'outil d'évaluation est en cours de développement et devrait être utilisable à partir du début de l'année prochaine. Elle doit avant tout garantir une meilleure identification, plus proche de la réalité, des besoins des personnes présentant un handicap psychique et des différents aspects liés au travail. Toutes les personnes dont les besoins auront déjà été clarifiés ont la possibilité de les faire réévaluer au moyen de cette nouvelle version à partir de 2018.
- Solution informatique
Lors de la session de mars dernier, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité le crédit octroyé pour la solution informatique IBAS. Cette dernière permet de simplifier les procédures administratives (de l'inscription au décompte) et de décharger considérablement les bénéficiaires de prestations ainsi que l'administration. Les travaux commenceront dans les semaines à venir et la solution informatique sera disponible à partir du début de l'année 2019.
- www.participa.ch
La nouvelle plateforme bernoise d'information pour les personnes handicapées intitulée Participa a été mise en ligne au début de cette année. Développée et exploitée par la Conférence cantonale bernoise des handicapés (cch) sur mandat du

canton de Berne, la plateforme contient actuellement surtout des renseignements sur le modèle bernois de mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés ainsi que des articles sur des sujets divers (p. ex. travail, logement, financement, conseil). Une bourse aux services sera prochainement disponible en ligne et permettra par exemple aux fournisseurs de prestations institutionnelles et aux personnes nécessitant de l'assistance de se mettre en contact. La plateforme a pour but de recenser à moyen terme des informations importantes et des liens sur le thème du handicap pour toutes les catégories d'âge et tous les domaines de la vie.

- Information

Au cours des derniers mois, un accent particulier a été mis sur l'information aux services sociaux et aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA). Une importance primordiale continuera d'être accordée à la collaboration avec les autorités et à l'information des curatrices et curateurs.

Projet pilote I (2016)

Les institutions Alchemilla et Westwind ainsi que 18 personnes en situation de handicap n'habitant ou ne travaillant pas dans une institution participent au projet pilote depuis le début. L'ensemble des participants ont passé du financement par objet au financement par sujet au 1^{er} janvier ou au 1^{er} avril 2016 et procèdent désormais à un décompte mensuel conformément au modèle bernois.

Projet pilote II (2017)

En novembre 2015, 46 institutions avaient pris part à la réunion d'information sur le projet pilote II. Vingt d'entre elles se sont portées candidates et ont envoyé leur inscription dans les délais à l'Office des personnes âgées et handicapées (OPAH). Il est rapidement devenu évident que les 500 places prévues (quatre groupes de 125) ne suffiraient pas pour prendre en compte toutes les inscriptions. Contraint de faire un choix, l'OPAH a dû veiller à garantir une composition aussi variée que possible des institutions et des personnes participantes :

Groupe 1 : Fondation Humanus-Haus (Beitenwil) et VSWB (Moosseedorf)
(à partir du 1^{er} janvier 2017)

Groupe 2 : Bergquelle (Zweisimmen), Fondation Brüttelenbad (Brüttelen) et Wohnheim im Dorf (Bleienbach)
(à partir du 1^{er} avril 2017)

Groupe 3 : C.D.N. Centre de développement et neuroréhabilitation pédiatrique de la fondation Wildermeth (Bienne), Solina (Spiez) et Hospice Pré-aux-Bœufs (Sonvilier)
(à partir du 1^{er} juillet 2017)

Groupe 4 : Fondation Sonnenbühl (Konolfingen), Solina (Steffisburg), Armée du salut Buchseegut et environ 30 personnes vivant dans un logement autonome
(à partir du 1^{er} octobre 2017)

Projet pilote III (à partir de 2018)

La plupart des institutions qui n'ont pas eu de place dans le projet pilote II en ont obtenu une dans le projet pilote III (2018). Il est par ailleurs prévu d'associer un groupe supplémentaire de personnes n'habitant ni ne travaillant en institution.

Groupe 1 : Fondation Brunnadere-Huus (Berne)
(à partir du 1^{er} janvier 2018)

Groupe 2 : Blinden- und Behindertenzentrum (Berne)
(à partir du 1^{er} avril 2018)

Groupe 3 : Fondation Sunneschyn (Meiringen) et Fondation Wohn- und Werkheim (Worben)
(à partir du 1^{er} juillet 2018)

Groupe 4 : Fondation la Pimpinière (Tavannes), Fondation Bad Heustrich (Emdtal) et Association Cicada (Cortébert)
(à partir du 1^{er} octobre 2018)

Cet échelonnement est nécessaire afin que la charge de l'administration et du service d'évaluation indépendant IndiBe soit plus ou moins équilibrée, que ce soit pour les évaluations individuelles des besoins ou pour l'établissement des garanties de participation aux frais. Les trois projets pilotes permettent par ailleurs de tenir compte des expériences et d'adapter les instruments ainsi que les procédures (évaluation des besoins, décompte).

Expériences vécues dans le cadre du projet pilote

Nombreux sont les participants qui considèrent positif le passage au nouveau système en dépit de la charge administrative supplémentaire considérable engendrée pendant la phase pilote. Jusqu'à présent, très peu de personnes se sont retirées du projet. Les commentaires des participants concernant l'évaluation des besoins et le soutien apporté lors du décompte sont très bons à de rares exceptions près. Les critiques sont également prises au sérieux et contribuent à améliorer constamment le modèle bernois. Nous tenons à simplifier systématiquement les processus et à offrir un soutien pratique afin de rendre le projet toujours plus attrayant pour les personnes concernées (p. ex. dans le domaine du décompte, au moyen de la solution informatique).

Je suis impressionné par la simplicité de la collaboration avec l'ensemble des services impliqués dans le projet. Pour les personnes atteintes d'un handicap psychique, il est difficile, voire parfois pénible, de participer au projet pilote. Je suis convaincu qu'en améliorant les instruments d'évaluation, le système correspondra davantage à ces personnes.

Markus Gerber, directeur de l'institution Buchseegut

J'ai eu la chance de bénéficier d'une très bonne introduction à cette nouvelle tâche. Les personnes responsables ont pris leur temps pour répondre aux questions de manière précise et compréhensible, avec compétence et en faisant preuve de compréhension. Alchemilla nous apporte son aide en tout temps, de sorte que le travail est devenu agréable et plus rapide après la période de rodage. Ce qu'il y a de plus important, c'est la communication et la confiance mutuelle entre l'institution et nous. Tout devient alors beaucoup plus simple.

Ursula Huber, mère de famille et curatrice, Aarberg

Comme on pouvait s'y attendre, il a soufflé un vent d'enthousiasme et de renouveau. Toutefois, de nombreux éléments doivent encore être éclaircis.

Grâce à l'excellente collaboration de toutes les personnes concernées (parents, curateurs, SAP, service de coordination et institution), des solutions réalistes ont pu être trouvées, souvent rapidement et sans engendrer de formalité excessive, pour répondre aux questions et résoudre les problèmes liés à la procédure de décompte.

L'institution a eu particulièrement beaucoup à faire pour maintenir l'intérêt des parents et des curateurs ; c'est devenu plus facile avec un peu d'expérience.

Urs Thimm, directeur de l'institution Alchemilla

Informations importantes

- Les personnes participant au projet pilote ont désormais la possibilité d'adresser directement leurs questions au sujet du résultat de l'évaluation au service IndiBe dans un délai de 30 jours.
- En 2018, il est prévu de procéder à une réévaluation systématique au cours de laquelle tous les participants au projet pilote auront la possibilité de faire analyser leurs besoins au moyen du nouvel outil.
- Une séance d'information destinée aux institutions ne participant pas au projet pilote, organisée en collaboration avec SOCIALBERN, est planifiée pour le début de l'année prochaine. Les détails seront communiqués ultérieurement.
- Les institutions ainsi que les personnes atteintes de handicap vivant dans un logement autonome et qui souhaitent participer au plus vite au modèle bernois peuvent s'adresser à Selina Keusen (selina.keusen@gef.be) d'ici au 30 juin 2017 pour figurer sur la liste d'attente. Pour les institutions, il faudra patienter jusqu'en 2020 car toutes les places sont occupées.
- Le poste de responsable de projet pour la mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés a été repourvu au 1^{er} janvier 2017. Il est désormais occupé par Susan Bürgi.
- Tiffany Lehmann travaille depuis le 1^{er} octobre 2016 à l'OPAH pour le projet. Elle est responsable des tâches administratives en rapport avec les projets pilotes (enregistrement des inscriptions, établissement de garanties de participation aux frais et collaboration au décompte des contributions cantonales).
- Selina Keusen travaille depuis le 1^{er} janvier 2017 en tant qu'assistante de projet et apporte un soutien administratif.